

**Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 14 avril 2022 à 19h en mairie sous la présidence de M. Daniel Deschodt, maire.**

Etaient présents : M. Deschodt, M. Avart, Mme Binet, M. Dambricourt, Mme Becquet, M. Vanpoperinghe, Mme Scotté, M. Courtin, Mme Soltysiak, M. Révillon, Mme Delhaye, M. Odièvre, M. Buckman, M. Charlemagne, M. Penez, M. Blin, Mme Marquand.

Absents : Mme Rousselle (procuration à M. Deschodt), M. Ducrocq (procuration à M. Avart), Mme Danset (procuration à Mme Binet), Mme Wuyts (procuration à M. Courtin), Mme Ogez (procuration à M. Dambricourt), M. Marie (procuration à M. Penez).

*Le conseil a adopté les délibérations suivantes :*

**Affectation du résultat de fonctionnement :**

Un excédent de fonctionnement de 118 137,37 € a été constaté. Le résultat cumulé s'élève à 203 703,61 €. Le conseil fixe l'état des restes à réaliser et affecte le résultat de fonctionnement ainsi : 130 533,75 € en investissement, et 73 169,86 € en excédent reporté. *19 voix pour 4 abstentions.*

**Compte administratif 2021 :**

Sous la présidence de M. Bernard Vanpoperinghe (le maire ne pouvant légalement pas siéger pour cette délibération), le conseil donne acte au maire de la mise en œuvre du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2021. *Compte administratif voté par 18 voix pour et 4 contre.*

**Compte de gestion 2021 :**

Le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 a été approuvé. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. *Délibération adoptée par 19 voix pour et 4 contre.*

**Budget primitif 2022 :**

Après examen des propositions de la commission des finances, le budget primitif a été présenté. Il s'équilibre en fonctionnement à 2 130 307,86 € et en investissement à 572 235,75 €. *Adopté par 19 voix pour et 4 abstentions.*

**Attributions des subventions :**

Le montant des subventions accordées aux différentes associations qui en ont fait la demande s'élève à 138 000 € dont 75 585 € alloué au Centre socio-culturel par convention. *Adoption à l'unanimité.*

**Fixation du taux 2022 des taxes locales :**

Après examen de la commission des finances, le conseil adopte les taux suivants :

- foncier bâti : 45,29 %,
- foncier non bâti : 32,50 %.

*Adoption par 16 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions.*

### **Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde :**

La législation rend responsable le maire, via son pouvoir de police, de la protection de ses administrés. Il a obligation de prendre l'ensemble des mesures nécessaires à l'information et à la protection des populations. Obligation est faite aux communes de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde pour les communes concernées par un Plan de Prévention des Risques.

La commune est concernée par les risques suivants : inondation, météorologique, transport de matières dangereuses, mouvement de terrain, découverte d'engins de guerre, sismique.

M. le maire propose d'élaborer le PCS avec l'accompagnement du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SmageAa), pour le volet inondation, et avec l'aide de la CLI pour les problématiques liées à la présence d'une centrale nucléaire à Gravelines.

Un groupe de travail a été désigné pour la mise en œuvre du PCS.

Ont été désignés : M. Dambricourt maire-adjoint, Mme Binet, maire-adjointe, Mme Becquet, Mme Delhay, M. Buckman, M. Charlemagne, M. Penez, M. Révillon, conseillers municipaux, et M. Daniel Hollant, chef du corps des Sapeurs-Pompiers. Toute personne ou organisme ayant des compétences utiles à l'élaboration des documents précités pourra être adjointe au groupe de travail.

*Adoption à l'unanimité.*

### **Espace Jean-Marie Harlay, aménagement d'une rampe d'accès. Demande de subvention ADVB :**

Pour faciliter l'accès au mini-stade et à la base de loisirs Jean-Marie Harlay aux personnes à mobilité réduite et aux enfants, il est envisagé de remplacer l'escalier par une rampe. Un devis de 13 863,75 € HT a été retenu et sur cette base le conseil sollicite l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental du Nord au titre du programme ADVB 2022. *Adoption à l'unanimité.*

### **Opération 1ère licence sportive. Financement.**

Suite à la délibération mettant en place le financement de la 1ère licence sportive pour les jeunes wattenais âgés de 3 à 17 ans, vu les demandes présentées et la constatation de l'existence au budget du crédit nécessaire, le conseil autorise le paiement aux associations qui en ont fait la demande.

### **Demande de mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Sivom :**

Par le biais d'une convention et moyennant le remboursement par la commune des frais occasionnés pour la publication des annonces et notamment pour la consultation de maîtrise d'œuvre des travaux d'extension du Centre socio-culturel, le conseil sollicite la mise à disposition de la plateforme des marchés publics du Sivom. *Adopté par 22 voix et 1 abstention.*

### **Extension du Centre socio-culturel. Maîtrise d'Œuvre, Critères de consultation :**

Le conseil autorise M. le Maire à lancer une consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée restreinte, pour la réhabilitation et l'extension du Centre socio-culturel et fixe le nombre de candidats admis à présenter une offre à 4. Un groupe de travail sera spécialement constitué pour toute question relative à ce projet. *Décision validée à l'unanimité.*